



FRAIS  
MÉDICAUX



ASSISTANCE



BAGAGES



INTERRUPTION



ANNULATION



CAPITAL



RESPONSABILITÉ  
CIVILE



## CAP EXPLORER

CONVENTION AXA ASSISTANCE N°2243705  
EXPLORER ANNULATION - EXPLORER MULTIRISQUES - EXPLORER ASSISTANCE  
- EXPLORER COMPLÉMENTAIRE CB

### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

#### BESOIN D'ASSISTANCE OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX ?

HOSPITALISATION, FRAIS MEDICAUX, RAPATRIEMENT, PRESENCE HOSPITALISATION, RETOUR ANTICIPÉ...

Contactez **immédiatement** et avant toute intervention, le plateau d'assistance

**Vous devez impérativement obtenir notre accord préalable avant d'engager toute dépense, y compris les frais médicaux.**

Indiquez :

- Le numéro de contrat suivant N° 22 43 705,
- La nature d'assistance dont vous avez besoin,
- Vos noms et prénoms,
- Le numéro de téléphone où vous joindre.



Appelez le plateau d'assistance  
24/24 et 7/7 au :

**+33 (0)1.70.79.07.69**

**Attention, vous devez contacter le plateau d'assistance avant toute dépense**

CONSERVEZ BIEN LES ORIGINAUX, ILS PEUVENT VOUS ÊTRE DEMANDÉS

#### LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT

BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT, INTERRUPTION DE SÉJOUR, ANNULATION...

- Munissez-vous de votre numéro d'adhésion.
- Déclarez le sinistre dans les 5 jours pour les autres garanties d'assurance

##### Attention en cas de vol de bagages :

L'Assuré doit obligatoirement déposer plainte auprès des autorités locales compétentes dans un délai de 48 h suivant la date du Sinistre. Seuls les objets déclarés et repris sur le dépôt de plainte seront indemnisés.

##### Attention en cas d'annulation :

L'Assuré doit au préalable et obligatoirement avvertir l'agence de voyage dès la survenance de l'évènement empêchant le départ



Déclarez votre sinistre en ligne :

<http://www.chapkadirect.fr/sinistre>